

CADRE et FORMULE

PREAMBULE

Toutes personnes souhaitant participer aux championnats de France doivent avoir déposé un dossier de classification auprès de la commission classification 6 semaines avant les épreuves.

Phase sélective

Le classement actualisé est lissé sur la saison de la manière suivante :

Sont pris en compte toutes les compétitions comptabilisées lors de la saison en cours.

Le classement national est évolutif en fonction des résultats et constitue les poules, de fait le classement sans les championnats de France est la base pour l'ensemble de la saison.

Les résultats des épreuves open inscrites au calendrier sont comptabilisés au classement national selon la formule suivante :

Postulat de base : Le tireur classé 1^{er} marque 100 points. Dans le cas où dans une épreuve il y a moins de 6 tireurs classés le 1^{er} marque 50 points.

Coefficient :

- CN Majeur coef 3
- CN non majeur coef 1,5
- Tournoi Satellite coef 1
- Championnats régionaux coef 0,5

Tous les tireurs(es) licenciés(es) en France peuvent participer en cat A*, B*, C*, Non Eligible (NEI)* et rentrent dans le classement national officiel

*Selon classification

Formule avec 6 tireurs OU plus classés	$Cx (N-P+1) \times 100/N$
Formule avec moins de 6 tireurs classés	$Cx (N-P+1) \times 50/N$

N : Nombre de tireurs

P : Place du tireur

C : Coefficient

Le calcul des points est effectué sur la totalité des participants N1 et N2. Le champion de France N2 ne peut prendre que les points qui suivent le dernier classé en N1 et ainsi de suite chez les hommes comme chez les dames.

Exemple : 18 participants dont 12 en N1, le champion de France N2 prend les points de la 13^{ème} place
13 participantes dont 8 en N1, la championne de France N2 prend les points de la 9^{ème} place

Il faut au moins 5 participants(es) en N1 ou N2 pour décerner le titre de champion (ne) de France.

Les championnats de France seront organisés au plus tard fin JUIN dans la mesure des calendriers internationaux.

Les athlètes peuvent être sélectionnés aux trois armes selon les critères énoncés ci-dessous :

1 - Epreuves masculines et féminines championnat de France

ACCES AUX EPREUVES N1 :

Le classement national est évolutif en fonction des résultats et permet la constitution des poules.

Sélection pour les championnats de France

Sélection en N1 : A l'issue des poules et selon le nombre de tireurs(es) présents(es), les X meilleurs(es) présents(es) sont sélectionnés(es) en N1.

X sera déterminé le jour de la compétition par le DT et le responsable de la commission escrime ou son représentant

FORMULE Open (catégorie A, B, C, NEI)

- 1 tour de poule sans éliminés(es), à l'issue des poules séparation N1 et N2
- TED jusqu'à la finale

2 – Epreuves masculines et féminines championnat de France N2

ACCES AUX EPREUVES N2 Open (catégorie A, B, C, NEI)

A l'issue des poules et selon le nombre de tireurs(es) présents, les X présents(es) non sélectionnés(es) en N1 sont sélectionnés(es) en N2

FORMULE N2 Open (catégorie A, B, C, NEI)

- A l'issue des poules classement en N1 ou N2
- TED jusqu'à la finale

FORMULE cat B

- TED : l'entrée dans le tableau se fait par rapport aux places des tireurs(es) cat B dans le classement national. Cette épreuve sera organisée si possible avant la compétition open.

5- Epreuve épée et fleuret tétraplégique (catégorie C)

Sans condition d'accès

Formule

- 1 tour de poule sans éliminée (poules de 6 à privilégier)
- TED jusqu'à la finale.

6- Récompenses

Récompenses et titres décernés par arme et par épreuve :

- Médaille d'or titre de Champion (ne) de France N1 open et N2 open
- Médaille d'or titre de Champion (ne) de France catégorie B N1 et N2
- Médaille d'Argent N1 open et N2 open
- Médailles de Bronze (2) N1 open et N2 open (2)

7- Résultats

Les organisateurs devront transmettre les résultats dans les meilleurs délais aux responsables du site de la commission fédérale d'escrime. (escrime@handisport.org)

Mise à jour Aout 2024 V1